

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1925)
Heft: 60

Artikel: L'union des Chambres de commerce Suisses à l'étranger
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889437>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rieurs que dans le bief Bâle-Kembs déjà concédé. Sur un point cependant, la délégation suisse n'a pas obtenu satisfaction : la Commission Internationale a estimé que la vitesse de 1 m. 20 prévue par le projet français était assez réduite pour ne pas gêner la navigation. Enfin, il va sans dire que les bateaux de tous pays pourront naviguer librement et sans payer de taxes sur les biefs du canal latéral aussi bien que sur le Rhin même.

Ainsi, au fur et à mesure que seront achevés les biefs du canal, la navigation empruntera leur parcours. Les bateaux ne jouiront plus de la liberté du chenal naturel amélioré ; ils seront, surtout à la descente, ralentis par le passage des écluses. Mais, ces désavantages seront en grande partie compensés par le fait que la navigation pourra se faire toute l'année à pleine charge et qu'à la remonte la traction, n'ayant à vaincre qu'un courant de 1,20 au lieu de 2,5 à 3,5, sera beaucoup meilleur marché. Au moment où sera achevé le grand projet français, les capitaux investis dans les

travaux de régularisation seront depuis longtemps amortis par les économies directes et indirectes réalisées sur les frets.

La solution à laquelle s'est arrêtée la Commission Internationale paraît équitable pour les deux parties. Elle a été facilitée par l'esprit de conciliation qui a présidé aux délibérations décisives. Elle met le point final, ou du moins enlève son acuité à un conflit susceptible de troubler la cordialité des relations politiques entre la Suisse et la France. A ce titre, elle facilitera sans doute l'entente qui se négocie actuellement au sujet du Léman et du Rhône où il s'agira également de trouver une formule qui tienne compte des droits des riverains, de ceux de la navigation fluviale et de ceux des usagers des forces hydroélectriques.

Ainsi au point de vue économique comme au point de vue politique, l'accord de Strasbourg du 29 avril 1925 peut être accueilli sans mécontentement des deux côtés du Jura.

D^r H. MATTHEY.

L'union des Chambres de Commerce Suisses à l'étranger

Réunis à Bâle le 19 avril, les délégués des Chambres de commerce suisses de Bruxelles, Gênes, Paris et Vienne ont fondé une Union des Chambres de Commerce suisses à l'étranger.

Etaient présents :

Pour la Chambre de commerce suisse en Belgique : M. R. Chablot, secrétaire général.

Pour la Chambre de commerce suisse en Italie : M. Walter Rothenbach, membre du Conseil d'administration.

Pour la Chambre de commerce suisse en France : M. F. Dobler, président, et M. Maurice Trembley, secrétaire général.

Pour la Chambre de commerce suisse à Vienne : M. le D^r Robert Thyll, président, et M. le D^r Jörger, secrétaire général.

**

Depuis longtemps, ces quatre Chambres, qui sont jusqu'ici les seules Chambres de commerce suisses à l'étranger, avaient reconnu que, malgré les différences qui distinguent leurs activités respectives, elles ont des préoccupations et des difficultés analogues, à propos desquelles elles auraient le plus grand intérêt à unifier, dans la mesure du possible, leurs méthodes et leurs efforts.

L'expérience leur a montré, en même temps, la nécessité d'unifier leurs démarches auprès des autorités et du commerce suisses, dans le but de donner plus de poids à leurs appels, à leurs recommandations, voire à leurs revendications.

Il faut avoir vu de près l'activité de nos Chambres de commerce suisses à l'étranger pour apprécier l'importance de l'unité qu'elles ont trouvée dans l'Union.

Il a été décidé que, jusqu'au 31 octobre 1926, l'Union aura son siège (vorort) dans les bureaux de la Chambre de commerce suisse en France, 61, avenue Victor-Emmanuel-III, à Paris. Le secrétaire général de cette Chambre fera donc fonction de secrétaire de l'Union jusqu'au 31 octobre 1926.

Le contact entre les membres de l'Union sera maintenu par un secrétariat, qui sera confié à tour de rôle, pendant une année, à chacun des secrétaires généraux de Chambres ayant adhéré à l'Union.

Il a été décidé que, jusqu'au 31 octobre 1926, l'Union aura son siège (vorort) dans les bureaux de la Chambre de commerce suisse en France, 61, avenue Victor-Emmanuel-III, à Paris. Le secrétaire général de cette Chambre fera donc fonction de secrétaire de l'Union jusqu'au 31 octobre 1926.

Le secrétaire de l'Union sera chargé de communiquer aux divers intéressés, aux organisations, aux pouvoirs publics et à la presse suisse, s'il y a lieu, les idées, recommandations, propositions ou décisions de l'Union.

Les Chambres de commerce suisses qui seraient ultérieurement fondées à l'étranger seront invitées à faire partie de l'Union.

Conçue dans un esprit très large et qui laisse une autonomie entière à chacun de ses membres,

l'Union a été bien accueillie par la presse suisse ainsi que par le commerce et l'industrie. Les autorités fédérales ont également assuré les délégués de toute leur sympathie.

La constitution de cette Union permettra dorénavant, à tous les intéressés, de consulter les Chambres de commerce suisses à l'étranger beaucoup plus facilement, sur toutes les questions

touchant à l'expansion économique suisse à l'étranger, notamment en invitant l'Union à désigner un représentant pour prendre part aux diverses entrevues qui ont lieu, en Suisse, périodiquement.

Les frais de l'Union seront entièrement supportés par les Chambres de commerce suisses à l'étranger, sans recourir à des subventions fédérales ou cantonales.

La Recrudescence d'activité de l'Horlogerie suisse

Le rapport du comité central de la Chambre Suisse de l'Horlogerie pour l'exercice 1924, qui mérite d'être lu en entier, aboutit à des conclusions générales particulièrement intéressantes, dont nous reproduisons ici les principaux passages :

L'année 1924, au point de vue général, marque malgré tout, une nouvelle étape vers la reconstitution économique et financière de l'Europe; la reprise plus accentuée des relations internationales et une certaine stabilité dans le marché des affaires, ont certainement contribué à ranimer le commerce et l'industrie et ont permis de renouer nombre de relations que la guerre avait rompues. Il faudrait cependant pour que la crise qui pèse sur le monde soit définitivement conjurée, pour que nombre d'industries qui se débattent encore dans le marasme puissent se relever, qu'une politique d'économie plus stricte soit observée, tant par les particuliers que par les Pouvoirs publics, ce qui n'est malheureusement pas le cas jusqu'ici.

L'année 1924 marque à peu près la fin de la pénible crise qui a pesé si longtemps sur tout le pays. Le chômage s'est réduit dans de telles proportions, qu'il n'existe, pour ainsi dire plus, et le commerce extérieur a accusé un développement des plus appréciables.

En général, les conjonctures pour toutes les industries, sauf la broderie malheureusement, sont bonnes, le degré d'occupation se rapproche de la ligne normale, s'il ne la dépasse.

L'horlogerie est, de toutes les industries, celle qui a accusé le plus de recrudescence d'activité. Il suffit de consulter les chiffres de son exportation pour s'en convaincre. A elle seule son exportation de 273 millions de francs, représente le 13 1/2 0/0 de l'exportation totale suisse et elle arrive au troisième rang, après la soierie qui accuse 374 millions et les textiles, 372 millions.

Si le résultat est indubitablement meilleur qu'en 1923, il n'est cependant brillant pour personne. Il faut bien se dire que si le travail a repris, la crise n'en subsiste pas moins; bien que très atténuée, elle n'a fait que changer simplement de nature et de forme. Ce n'est plus le chômage qui est à craindre, mais c'est la rentabilité insuffisante de la production. Celle-ci, sans doute, est abondante, mais le bénéfice réalisé est si minime qu'en général il couvre à peine le prix de revient; la baisse des prix qui s'est manifestée dès le début de 1923, si elle ne s'est pas accentuée, s'est maintenue à un niveau très bas, malgré tous les efforts faits.

Les fabricants de montres courantes qui travaillent avec une main-d'œuvre bon marché et des frais généraux réduits, ont peut-être été un peu favorisés, du moins ceux qui n'ont pas poussé eux-mêmes à la baisse; par contre, les maisons qui fabriquent la montre de qualité doivent se considérer comme privilégiés si elles arrivent à boucler sans perte et si elles peuvent procéder aux amortissements usuels.

Le rapport poursuit : les causes de cette situation sont, le coût élevé de la vie, l'application rigide de la législation du travail, les charges fiscales trop lourdes, le manque d'entente entre les industriels; ces efforts considérables ont été faits pour chercher à y porter remède.

Ce qui fait la force, ce qui constitue la suprématie de la montre suisse sur le marché mondial, c'est sa qualité. A côté d'une organisation commerciale bien ordonnée, c'est là qu'il faut chercher le salut.

Si nous veillons jalousement à conserver à nos montres les qualités intrinsèques qui les distinguent des produits similaires étrangers, nous verrons la faveur générale nous rester, même si nos prix sont plus élevés que ceux de la concurrence.